



CONTRAT D'ENGAGEMENT

AMAP ŒUFS BIO et LOCAL – 2^{ème} Semestre 2025

Contrat à compléter en 2 exemplaires : un signé pour l'AMAP ; un pour vous, si vous le désirez.

L'Association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses Adhérentes, Adhérents, de retrouver des liens avec la terre.

Contractants : Producteur

Gwénaëlle ETRILLARD
La Colunais
35660 RENAC
Portable : 06 30 72 28 29
Mail : lesoeufsdegwen@gmail.com

Consom'acteur

Nom :
Adresse :
Tél. :
Portable :
Mail :

Œufs : Agricultrice installée depuis 2018, j'éleve avec mon frère 4000 poules pondeuses sur la commune de Renac. Les poules partagent leur temps entre le poulailler en bois et le parcours arboré. Nous avons 10 hectares de terres de céréales en bio. Nous commercialisons en vente directe dans un rayon de 50 km autour de la ferme. Tous les œufs distribués à l'Amap sont de gros œufs « extra-frais ».

Conditions : Sur la période du contrat, certaines distributions annoncées ci-dessous pourront ne pas être assurées (conditions météorologiques, difficultés ponctuelles, jours fériés, congés, ...). Le producteur en informera la référente aussi vite que possible, puis un décompte du nombre de distributions sera assuré.

ENGAGEMENT : L'engagement suivant est souscrit et réglé par chèque(s) à la signature du contrat pour toutes les livraisons du contrat : plusieurs chèques pour les œufs (à compter de 6 œufs), à l'ordre de : **M.ou Mme ETRILLARD.**

Le Consom'acteur s'engage sur la totalité de la durée du contrat, soit 6 mois. L'Amapien s'engage à venir avec ses propres récipients pour récupérer les œufs. En cas d'absence, il lui revient de trouver une personne pour prendre sa commande.

L'adhésion annuelle obligatoire à l'AMAP est de 10 €, elle concerne l'ensemble des activités.

Nouvel Adhérent : peut entrer dans la limite des places disponibles et s'engagera pour le nombre de mois restant après son entrée.

Résiliation : possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les Membres du bureau.

Contrat choisi	Nbre d'œufs à la quinzaine	Prix à la distribution	Total pour 13 distributions	Nbre de chèques	Mois de prélèvement	Montant chèque
<input type="checkbox"/>	6	2,60 €	33,80 €	1	07	1 de 33,80 €
<input type="checkbox"/>	12	5,00 €	65,00 €	2	07 - 09	2 de 32,50 €
<input type="checkbox"/>	18	7,20 €	93,60 €	3	07 - 09 - 11	3 de 31,20 €
<input type="checkbox"/>	24	9,60 €	124,80 €	4	07- 09-10-11	4 de 31,20 €

Vous avez la possibilité de prendre 2 JOKERS sur la période : le joker est la possibilité de ne pas prendre les œufs à une date définie à l'avance sur le contrat. En cas de changement, l'Adhérent doit informer la référente.

L'Adhérent s'engage à participer à l'organisation de la distribution hebdomadaire, soit au début (17h45), soit à la fin (19h15).

La distribution se déroule sous les Halles de La Gacilly, le mardi, de 18 h 15 à 19 h 15 mn.

Voici le calendrier :

08 Juillet	05 Août	02 Septembre	14 Octobre	12 Novembre	09 Décembre
22 Juillet	19 Août	16 Septembre	28 Octobre	25 Novembre	23 Décembre
		30 Septembre			

Fait le : / / 202

Contact : Josie NIRON référente «ŒUFS» josie.niron@gmail.com

Tél : 02-99-70-27-56 Portable : 06-74-23-43-46

Contrat 2^{ème} Semestre 2025_ŒUFS Bio et Local_30-06-2025_JN_V01

Signature engageant le « Consom'acteur »

Signature engageant le Producteur